



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 19/02/2021
Date d'affichage de la convocation : 19/02/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 25/02/2021

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le 26 FEV. 2021 SLO

ID : 033-213301435-20210225-2021_017-DE

Délibération n° 2021 - 17

Jeudi 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix neuf février deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Johann PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Benoît DULAU

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne JEANDONNET

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL DE DROIT COMMUN 2021 POUR LA RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES

- Vu le projet de restructuration du Bâtiment du port et des annexes,
- Vu la délibération n°2019-67 attribuant la Maîtrise d'œuvre du projet,
- Vu l'avant projet de la Maîtrise d'œuvre,
- Vu les différents diagnostics réalisés en phase étude,
- Vu la modification de programme et les nouveau plan en phase ESQ,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le projet de restructuration du Bâtiment du Port et des annexes est à ce jour en phase de conception avec la Maîtrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2019. Une modification de programme a eu lieu courant 2020 à la suite de départ de la commune du porteur de projet initial. La partie hangar initialement prévue pour l'installation d'un Tiers Lieux ne peut donc pas être réalisée. La commune souhaitant dynamiser la zone, à modifier le projet pour réaliser dans l'ensemble du bâtiment, un restaurant avec salle de séminaire. C'est la 1^{ère} partie d'un projet de territoire touristique global.

Le montant réel de l'opération sera déterminé par l'appel d'offres qui sera réalisé par le marché à procédure adaptée de travaux au premier semestre de l'année 2021 à la fin de la phase d'étude réalisée par la Maîtrise d'œuvre actuellement en cours.

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le 26 FEV. 2021

ID : 033-213301435-20210225-2021_017-DE

Le coût initialement programmé a évolué à la hausse au regard des diagnostics réalisés courant 2020. Ce projet est la première pierre du développement de la zone du port de Cubzac les Ponts, qui viendra en complémentarité de la Halte nautique permettant le développement du tourisme fluvial mais également d'une zone culturelle et associative par la réalisation d'aménagements publics permettant le développement de manifestations. Situé en contrebas du Pont Gustave Eiffel, le site a en effet, un intérêt économique, touristique, culturel et associatif particulier. La commune souhaitant dynamiser la zone sur la durée pour en faire un site attractif.

Au regard du coût de l'opération en phase Esquisse sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES		
Coût total : 1 058 938,00€ HT		
Préfecture de la Gironde D.E.T.R. 2020	35,00% plafonné Soit 16,53%	175 000,00€
Préfecture de la Gironde D.S.I.L droit commun	25,00% plafonné Soit 11,80%	125 000,00€
Région Nouvelle-Aquitaine	10,00%	105 893,80€
Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA	5,87%	62 141,00€
Complément Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA	10,40%	110 094,00€
Autofinancement communal	45,40%	480 809,20€
Total	100,00%	1 058 938,00€

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la Restructuration du Bâtiment du Port et de ses annexes au regard et du tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DSIL droit commun 2021, une subvention relative à ce projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE